



Des mesures antidumping en vigueur contre les équipements importés

Réfrigérateurs : Les prix vont augmenter !

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Les mesures antidumping sur les réfrigérateurs viennent d'entrer en vigueur. Le calendrier a été bien étudié par les autorités compétentes puisque la décision tombe à quelques semaines de la fête du sacrifice. En effet, les ménages marocains s'équipent traditionnellement à la veille de l'Aïd El Kébir. Cette année, les familles vont donc composer avec des tarifs probablement plus importants que la normale pour ce genre d'équipement. La douane applique depuis vendredi dernier des mesures de défense commerciale

contre les réfrigérateurs importés de trois pays, notamment la Turquie, la Thaïlande et la Chine. Ce dispositif vient en application de l'arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique n°1651.17 qui vient d'être publié au Bulletin officiel.

La mesure durera six mois. « Cette mesure prend effet à compter du 14 Juillet 2017 et sera appliquée sans préjudice à la clause transitoire prévue par l'article 13 du code

« Cette mesure prend effet à compter du 14 Juillet 2017 et sera appliquée sans préjudice à la clause transitoire prévue par l'article 13 du code des douanes et impôts indirects ».

des douanes et impôts indirects », annonce la douane marocaine. « Le service est informé qu'en application des dispositions de l'arrêté susvisé, les importations des réfrigérateurs originaires de Turquie, de Thaïlande et de Chine sont soumises, en sus des droits et taxes en vigueur, à un droit antidumping provisoire, pour une période de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de cette mesure », précise la même source. Comme indiqué dans le tableau ci-contre, les droits antidumping appliqués par les autorités douanières varieront selon l'origine des produits. Ainsi et pour les importations turques, le taux appliqué sera de 16,94% alors que les réfrigérateurs originaires de Chine et de Thaïlande, les droits antidumping prévus sont respectivement de 27,56 et 18,15%. Le gouvernement compte sur ce dispositif pour protéger le seul fabricant local de réfrigérateurs implanté dans la périphérie de Casablanca. Alors que ce dernier importe également une partie de produits mis sur le marché, les autorités gouvernementales avaient jugé que les importations ne sont pas pour autant une activité structurelle pour l'entreprise en question. Il faut dire que les équipements importés principalement de certains pays asiatiques sont parvenus à se tailler une grande part sur le marché national, d'où une explosion des importations ces dernières années. La hausse des réfrigérateurs importés durant la première moitié de la décennie en cours

aurait ainsi atteint plus de 200%! Une situation qui a mis en difficulté certains opérateurs nationaux poussant certains à mettre la clé sous la porte. Pour rappel, le secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur avait lancé une enquête en mars 2016 suite à une requête déposée par l'unique fabricant de réfrigérateurs au Maroc. Selon les responsables, le dispositif est activé en réponse à une forte concurrence des importations en dumping des pays concernés.



Les équipements importés principalement de certains pays asiatiques sont parvenus à se tailler une grande part sur le marché national, d'où une explosion des importations ces dernières années.



Une forte concurrence

L'étude menée par le secrétariat d'Etat chargé du commerce extérieur en 2016 a révélé le poids réel des importations sur le marché local.

Les chiffres sont, en effet, édifiants puisque la part des importations en provenance des trois pays visée par le dispositif antidumping s'est inscrite sur un tendance

hausnière passant de 71% en 2010 à 228% en 2015, soit un taux de croissance de 220%.

Au même moment, la demande des ménages a atteint un rythme d'accroissement de 55%. Malheureusement, cette forte demande des consommateurs n'a pas profité au fabricant local dont le niveau de production a

fléchi d'une manière considérable. La situation était devenue si difficile pour ce dernier était contraint de baisser les prix de vente et grignotant davantage sur ses marges afin de s'aligner sur les prix des produits importés. Les pays émetteurs ont ainsi fini par exercer une forte pression sur les prix de l'industrie nationale.

Les autorités compétentes comptent sur les droits antidumping à l'entrée des importations sur le territoire national pour aider le fabricant local à faire face à la forte concurrence des prix sur le marché

Annexe à la circulaire n°5698/211 relative à l'institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations des réfrigérateurs originaires de Turquie, de Thaïlande et de Chine.

Exportateur	Origine	Droit antidumping provisoire
VESTEL TICARET A.S.	Turquie	16,94%
Autres exportateurs de Turquie	Turquie	16,94%
THAI SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Thaïlande	18,15%
Autres producteurs exportateurs de Thaïlande	Thaïlande	18,15%
Exportateur de Chine	Chine	27,56%